

Nom officiel de la «Nouvelle-Écosse»

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le discours du député m'a beaucoup intéressé. Comme je suis moi-même originaire de la Nouvelle-Écosse, je m'intéresse énormément au projet de loi C-217. Je comprends son point de vue. Bien entendu, la Nouvelle-Écosse est très chère aux Néo-Écossais. Elle a une fière histoire, comme l'a rappelé le député, qui remonte à l'époque de la Charte qui nous a été donnée il y a déjà de nombreuses années de cela. Il a cité les noms de lieu canadiens qu'on a modifiés, notamment Seven Islands traduit par Sept Îles et Three Rivers, par Trois-Rivières.

Nous en avons fait autant en Nouvelle-Écosse. En fait, c'est dans la vallée d'Annapolis, en 1604, qu'a été fondé le premier village permanent, soit quatre ans avant la fondation de Québec en 1608 par Champlain. Ce dernier a d'ailleurs fait partie du groupe fondateur de la localité qu'on avait d'abord baptisée du nom de Port Royale dans le bassin d'Annapolis. Les colons qui s'y sont établis y ont connu des hivers très rudes et ils avaient créé une association qui est aujourd'hui connue sous le nom de l'Ordre de Bon Temps. Nous avons toutefois transformé le nom de Port Royale en celui de Port Royal.

L'un des forts français et points stratégiques les plus importants au Canada se trouve dans l'actuelle Louisbourg qui a été fondée en 1713 par les Français pour se protéger contre les attaques de l'Angleterre et de la Nouvelle-Angleterre dans le golfe du Saint-Laurent et pour garder l'embouchure du fleuve. En 1745, les troupes de la Nouvelle-Angleterre s'en sont emparé et en 1758 elle est tombée aux mains de l'armée britannique commandée par le général Wolfe. Évidemment, à l'origine, Louisbourg portait le nom de Louisbourg en l'honneur du Roi Louis de France. Le nom en a été modifié après que les Anglais s'en soient emparés en 1758. La ville cessa alors d'être appelée Louisbourg pour porter désormais le nom de Louisbourg.

Nous avons donc effectué certains changements en Nouvelle-Écosse. La chose ne se fait pas qu'au Québec. Plusieurs provinces ont un nom différent en français. Ainsi, *New Brunswick* s'appelle Nouveau-Brunswick, et *British Columbia*, Colombie-Britannique. Le cas de la Nouvelle-Écosse n'est donc pas unique, sauf que Nova Scotia n'est pas un nom anglais mais latin, ce qui le distingue des autres. Je ne prétends pas que la traduction française n'est pas fidèle au latin. Bien entendu, Nova Scotia signifie New Scotland en anglais, ce qui donne Nouvelle-Écosse. Le français a donc respecté le sens du terme d'origine, mais celui-ci est en latin.

Le Canada s'enorgueillit d'avoir deux peuples fondateurs et deux langues officielles, et il importe au plus haut point que les Canadiens respectent le caractère bilingue de leur pays. On porterait atteinte aux droits des Canadiens-français en les empêchant de donner à la province le nom qu'ils lui connaissent depuis nombre d'années, compte tenu du fait qu'ils ont bien traduit son nom latin et que la Nouvelle-Écosse a été fondée par les Français en 1604.

Le député pourrait peut-être me renseigner sur les sentiments des Acadiens de la Nouvelle-Écosse à propos de ce projet de loi, car leur opinion me semble très importante. S'ils réclament le changement de nom prévu dans cette mesure, cela pourrait me faire changer d'avis. Comme je n'ai pas effectué de recherches, contrairement au député, j'ignore ce qu'en pensent les Acadiens. Néanmoins, tant que je ne serai pas mieux renseigné, j'estime qu'il serait présomptueux pour l'instant d'adopter la modification à l'étude.

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je trouve curieux que le député dépense autant d'énergie à essayer de dire aux francophones quels termes utiliser et comment parler leur langue.

● (1720)

Le député a déjà présenté des projets de loi similaires à diverses reprises. Apparemment il n'a jamais eu l'appui des députés francophones et, d'ailleurs, le député qui m'a précédé aurait voulu savoir ce qu'en pensaient les Acadiens. Je suis heureux de pouvoir lui dire.

L'organisme qui représente les Acadiens, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, estime que le choix du nom français de la province lui appartient. Les francophones parlent de Nouvelle-Écosse depuis aussi longtemps que que les anglophones parlent de Nova Scotia.

Je ne pense pas qu'il appartienne à la Chambre de dire aux gens comment parler leur langue. La situation serait différente s'il s'agissait d'une erreur de longue date du gouvernement.

Le député estime que le nom étant latin il ne devrait pas être traduit. Je peux lui dire que de nombreux mots anglais ont une origine latine. En étudiant son projet de loi je me suis demandé si ce n'était pas la *terra incognita* de l'esprit du député qui le faisait travailler aussi fort pour présenter son projet de loi à la Chambre.

Le vrai problème des francophones de Nouvelle-Écosse n'est pas la désignation de leur province, mais l'obtention de services convenables en français.

La FANÉ et tous les Acadiens de Nouvelle-Écosse, tout comme notre parti dans cette province, essaient d'obtenir des services en français et une politique des langues officielles. Bien qu'on y soit apparemment parvenu, cette politique laisse beaucoup à désirer.

Je m'étonne que le député persiste à présenter ce genre de projet de loi au lieu de lutter pour la défense des droits des Acadiens et des francophones en général en Nouvelle-Écosse. Il y a environ 30 000 personnes en Nouvelle-Écosse qui ont le français pour langue maternelle et quelque 8 000 autres qui ont le français et l'anglais pour langues maternelles. Cela représente 4,5 p. 100 de la population de la Nouvelle-Écosse, soit un nombre important de Néo-Écossais qui demandent à ce que leur gouvernement provincial les reconnaisse et leur offre de meilleurs services. Ce groupe ne parle pas de Nova Scotia, mais de la Nouvelle-Écosse.